

<p>MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION</p> <p>SECRETARIAT GENERAL</p> <p>UNIVERSITE NAZI BONI</p> <p>CEA-ITECH-MTV</p>	<p>BURKINA FASO Unité- Progrès- Justice</p> <p><i>Visa d'avis du 01-03-2021</i></p> 
	<p>MARCHÉ N° EPE-UNB/09/01/09/80/2021/00001</p> <p>SUR ENTENTE DIRECTE du 20/11/2020 suivant l'arrêté 2017-77/ MINEFID/CAB portant détermination des prestations spécifiques et procédures applicables du 13/03/2017</p> <p>APPROUVE LE <u>05 MARS 2021</u></p> <p>NOTIFIE LE <u>09 MARS 2021</u></p> <p>par O.S. no _____</p>

OBJET : Frais abonnement annuel internet haut débit au profit de CEA-ITECH-MTV de l'Université Nazi BONI.

TITULAIRE : ONATEL



MONTANT DU MARCHÉ : Dix sept millions neuf cent soixante seize mille (17 976 000) francs CFA TTC

DÉLAI D'EXECUTION : Douze (12) mois

FINANCEMENT : Budget CEA-ITECH-MTV, Gestion 2021 fonds IDA suivant accord de financement numéro 6388-BF

MARCHÉ N° EPE-UNB/09/01/09/80/2021/00001

SUR ENTENTE DIRECTE du 20/11/2020 suivant l'arrêté 2017-77/ MINEFID/CAB portant détermination des prestations spécifiques et procédures applicables du 13/03/2017

ENTRE

Université Nazi BONI (UNB), représenté par son Président, 01 BP 1091 Bobo-Dioulasso 01, Téléphone 20 98 06 35, agissant pour le Burkina-Faso désigné ci-après par le terme « Autorité contractante »

d'une part



ET

ONATEL, représenté par Madame Taharatou BARO/SANA, téléphone 50 33 40 01, inscrit au registre de commerce sous le RC N° BF OUA 2001 B 480, IFU N° 00000624 T, faisant élection de domicile à Ouagadougou désigné ci-après par le terme « Titulaire ».

d'autre part

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

1. Le présent marché a pour objet **Frais abonnement annuel internet haut débit au profit de CEA-ITECH-MTV de l'Université Nazi BONI.**
2. Le délai d'exécution du marché est de **douze (12) mois**
3. Les documents suivants sont considérés et interprétés comme faisant partie intégrante du présent accord de marché, dans l'ordre de priorité ci-dessous :

- la lettre de soumission ;
- le Cahier des clauses administratives particulières ;
- le cahier des prescriptions techniques;
- le bordereau des prix unitaires;
- le bordereau des quantités et des prix ;
- le Cahier des clauses techniques générales ;
- le Cahier des clauses administratives générales ;
- les ordres de commande (s'il y a lieu).



4. Le montant du marché est de **dix sept millions neuf cent soixante seize mille (17 976 000) francs CFA TTC**

5. En contrepartie des paiements à effectuer par l'autorité contractante au titulaire, dans les conditions indiquées dans le CCAP, le titulaire s'engage par les présentes, à exécuter le marché conformément aux dispositions du marché.

6. L'autorité contractante s'engage par les présentes à payer au titulaire à titre de rétribution pour l'exécution du marché, les sommes prévues au marché aux échéances et de la manière qui sont indiquées dans le CCAP.

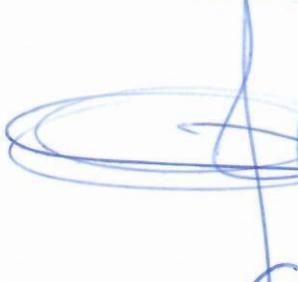
SUR ENTENTE DIRECTE du 20/11/2020 suivant l'arrêté 2017-77/ MINEFID/CAB portant détermination des prestations spécifiques et procédures applicables du 13/03/2017

7. Les paiements seront effectués par l'Agent Comptable de l'Université Nazi Boni sur le compte suivant : **Code banque 26022, code guichet : 01242, numéro de compte : 421030001229, clé RIB : 06 ouvert dans les livres de la UBA au profit de ONATEL**

En foi de quoi, les parties contractantes ont apposé leurs signatures respectives sur le présent acte, les jours et an ci-dessous mentionnés.

Ont signé :

Le titulaire
« Lue et approuvée »



Taharatou BARO/SANA

Pour l'autorité contractante



Billy M. T. Josito ZONGO

Bobo-Dioulasso le 14/01/2021

Bobo-Dioulasso, le 15/01/2021

L'autorité d'approbation de l'UNB
Bobo-Dioulasso, le 05/03/2021



Pr Macaire S. OUEDRAOGO

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon
Chevalier de l'OIPA/CAMES



REGISTRE A LA RECETTE DES IMPOTS
D.G.E

13/11/2021 Folio 170
Bureau 069/119 Case 537
cent cinquante
six mille neuf cent
quatre vingt dix
Quittance 2021/02/17/20



M. Khatra ALHOUSSEINI
Inspecteur des Impôts

Yacouba SOW



Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) précise le Cahier des clauses administratives générales (CCAG). Lorsqu'il y a contradiction, les clauses ci-après prévalent par rapport aux clauses du CCAG.

CCAG 1.1 (h)	L'Autorité contractante est : <i>Université Nazi BONI, représenté par son président.</i>
CCAG 1.1 (m)	Le(s) lieu(x) de destination(s) finale(s) est (sont) : <i>_ Université Nazi BONI_</i>
CCAG 4.2 (b)	Les termes commerciaux auront la signification prescrite par les Incoterms [dernière Version]
CCAG 8.1	<p>Aux fins de notification, l'adresse de l'Autorité contractante sera :</p> <p>À l'attention de : BAYALA Badjibié Serge Eric</p> <p>N° et rue :</p> <p>Étage/n° de bureau : BUC</p> <p>Ville : NASSO (Bobo-Dioulasso)</p> <p>Boîte postale : 01 BP 1091 Bobo-Dioulasso 01</p> <p>Pays : Burkina Faso</p> <p>Téléphone : 78 87 02 07</p> <p>Télécopie : <i>Néant</i></p> <p>Adresse électronique : serge_ericb@hotmail.com</p>
CCAG 10.2	<p><i>Si les parties n'ont pas réussi à résoudre leurs différends devant l'Autorité de régulation de la commande publique, il sera à la juridiction administrative compétente du Burkina Faso. Toutefois, l'Autorité contractante peut insérer une clause compromissoire d'arbitrage, notamment dans l'hypothèse d'un Marché avec un Contribuable ressortissant d'un État non membre de l'UEMOA. Au moment de finaliser le Marché, la clause appropriée sera retenue dans le Marché. La note explicative qui suit doit donc être insérée au titre de la clause 10.1 a) du CCAG dans le document de demande de prix.]</i></p> <p><i>Note explicative à l'intention des candidats : Au moment de la finalisation du marché la clause 10.1 (a) du CCAG sera retenue dans le cas où le Marché est passé avec un soumissionnaire ressortissant d'un État membre de l'UEMOA. Cette disposition sera remplacée par le texte ci-après dans le cas d'un Marché passé avec un Soumissionnaire ressortissant d'un État non membre de l'UEMOA :</i></p> <p><i>« La Clause 10.1 a) du CCAG est modifiée et remplacée par : Si les parties n'ont pas réussi à résoudre leur différend à l'amiable, le litige sera soumis à un tribunal arbitral dans les conditions prévues par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif à l'arbitrage ».</i></p>
CCAG 12.1	Détails concernant les documents d'embarquement et autres documents à fournir par le Titulaire : <i>Néant</i>



	Les documents ci-dessus sont à recevoir par l'Autorité contractante une semaine au moins avant l'arrivée des fournitures au port ou la date de livraison à destination finale.
CCAG 14.1	<p>Le prix des Fournitures livrées et/ou Services connexes exécutés « sera ferme »</p> <p>Le montant d'un marché à prix ferme est actualisable pour tenir compte des variations de coûts entre la date limite de validité des offres et la date du début de l'exécution du marché, en appliquant au montant d'origine de l'offre la formule d'actualisation ci-après :</p> $P_1 = P_0 (a L_1/L_0 + b_i M_1/M_0)$ <p>dans laquelle:</p> <p>P_1 = Prix actualisé. P_0 = Prix du marché (prix de base). a = pourcentage estimé de l'élément représentant la main-d'œuvre dans le Prix du marché. b_i = pourcentage estimé de l'élément (d'indice i) représentant les matières et matériaux dans le Prix du marché. L_0, L_1 = indices du coût de la main-d'œuvre applicables à l'industrie concernée, à la date limite de validité des offres et à la date d'actualisation du prix, respectivement. M_0, M_1 = indices des prix des principaux matériaux de base à la date limite de validité des offres et à la date d'actualisation du prix, respectivement.</p> <p>La somme des éléments a et b_i doit toujours être égale à un (1) dans chaque cas où la formule est utilisée. La date d'actualisation du prix est la date à laquelle la notification d'attribution définitive du marché est effectuée.</p>
CCAG 15.1	<p>Exemples</p> <p>Clause 15.1 du CCAG : La méthode et les conditions de règlement du Titulaire au titre de ce marché sont :</p> <p>Règlement des Fournitures :</p> <p>Le règlement sera effectué comme suit : par virement bancaire sur le compte suivant : code banque : 26022, code guichet : 01242, compte : 421030001229 clé RIB : 06 ouvert dans les livres de la UBA au profit de ONATEL .</p>
CCAG 15.4	Le taux d'intérêt moratoire est le taux d'intérêt légal de la BCEAO majoré d'un point.
CCAG 16.1	<p>Cocher le cas échéant</p> <p>Régime fiscal de droit commun : RSI</p> <p>Autre régime : Néant</p>
CCAG 17.1	Le montant de la garantie de bonne exécution sera ; Néant
CCAG 17.3	La garantie de bonne exécution sera : Néant
CCAG 22.2	L'emballage, le marquage et les documents placés à l'intérieur et à l'extérieur des caisses seront : Sans objet



CCAG 23.1	La valeur assurée devra être de cent dix (110) pourcent de la valeur DPX rendue à destination des fournitures.
CCAG 25.1	Les Inspections sont : Néant
CCAG 25.2	Les inspections et les essais seront réalisés à : Les inspections exigées sont les suivants : Néant Le lieu des inspections et essais est le suivant :
CCAG 26.1	Les pénalités de retard s'élèvent à : 1/2000^{ième} du montant du marché par jour de retard.
CCAG 27.5	Le délai de réparation ou de remplacement sera de : Sans objet.



ONATEL-SA ENREGISTRE A LA RECT DES IMPOTS
 SOCIETE ANONYME Avec conseil d'Administration
 Capital : 34 000 000 000 F CFA - BURKINA FASO
 Le 24/12/2021 Folio 120
 Bordereau des 120 case 537
 six mille

DIRECTION REGIONALE DE L'OUEST
 ONATEL BUSINESS BOBO

Bobo-Dioulasso, le 30 Décembre 2020

FACTURE Proforma N°2020-3012/DRO-OB

RC N° : BFOUA 2001 8 480
 N° d'Agrément : 337/2002
 N°L.F.U : 00000624T - DGE REEL NORMAL D'IMPOSITION
 01 BP 10000 OUAGA 01
 Tel : 50 33 40 01
 Cpte : BIB : 421030001229-06

DOIT :
CEA/ITECH-MTV
 (Université Nazi BONI)
 01 BP 1.091
BOBO-DIOULASSO

M. Koutra ALHOUSSEINI
 Inspecteur des Impôts

Yacouba SOW
 Inspecteur des Impôts

OBJET : Abonnement annuel internet haut débit.

DESIGNATION	Quantité	Montant HT	Montant Total
(1)- Redevance mensuelle Liaison Spécialisée par Fibre Optique de 4 Mb/s	12	600 000	7 200 000
(2)- Redevance mensuelle Teli@+Pro de 32 Mb/s	12	457 627	5 491 525
(3)- Redevance mensuelle pour les volumes internet mobile de 40Go	12	211 864	2 542 373
Total Hors Taxe (1)			15 233 898
TVA 18%			2 742 102
MONTANT TOTAL NET A PAYER			17 976 000

Arrêté la présente facture Proforma à la somme de dix sept millions neuf cent soixante seize mille (17.976.000) FCFA TTC.

TIMBRE FISCAL
 400 FRANCS
 BURKINA FASO
 Les Impôts des Traites Financières

Le Gestionnaire
Taharatou BARO/SANA
 Gestionnaire ONATEL Business
 Direction Régionale de l'Ouest

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB)



Nous soussignes, UBA Burkina, attestons l'exactitude des références de compte ci-dessous :

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation (ville - agence)
26022	01242	421030001229	06	OUAGADOUGOU - DIMDOLOBSOM
RIB		BF022 01242 421030001229 06		
CODE IBAN		BF 08 26022 01242 421030001229 06		
CODE SWIFT/BIC		BIBUBFBF		

Intitulé/Titulaire : VIREMENTS CLIENTS ONATEL/ONATEL

En foi de quoi la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit

Fait à BOBO-DSSO le 13/02/2019

CSO

DEMBELE N. BRUNO ALASSANE

BOM

HARANDE BOUREIMA

United Bank for Africa

Siège social

BOBO-DSSO - BURKINA FASO

BOBO-DSSO - BURKINA FASO

RCCM: BF OUA 2000 B 809. IFU. 0000 4731 R - Division des Grandes entreprises Ouagadougou
Siège social : 1340, Avenue Dimdoloobsom - 01 B.P. 362 OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO) - Tel.: (226) 25 30 00 00 / 25 30 61 70 à 74 et
25 31 01 00 à 06
Télécopie : (226) 25 31 00 94. Société Anonyme au capital de XOF 18 566 220 000.
Enregistrement N° 2-B - C 0022H. Code SWIFT : BIBUBFBF. Email : bib.ouaga@fasonet.bf. Site web: www.ubagroup.com

Bobo-Dioulasso, le

MARCHE N° EPE-UNB/09/01/09/80/2021/00001

SUR ENTENTE DIRECTE du 20/11/2020 suivant l'arrêté 2017-77/ MINEFID/CAB
portant détermination des prestations spécifiques et procédures applicables du 13/03/2017

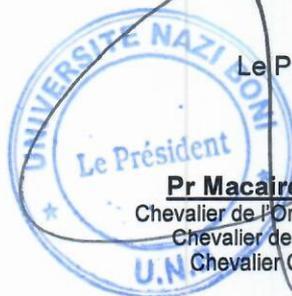
- Objet** : Frais abonnement annuel internet haut débit au profit de CEA-ITECH-MTV de l'Université Nazi BONI.
- Titulaire** : ONATEL
- Délai d'exécution** : Douze (12) mois
- Financement** : Budget CEA-ITECH-MTV, Gestion 2021 fonds IDA suivant accord de financement numéro 6388-BF

ORDRE DE SERVICE 2021/0001 /MESRS/SG/UNB/ CEA-ITECH-MTV

Par le présent ordre de service, le prestataire est invité à prendre connaissance de ce qui suit

1. Recevoir six (06) originaux du contrat sus cité, réaliser les formalités d'enregistrement et de timbre et retourner à la Direction de l'Administration et des Finances, trois (03) originaux du contrat dûment enregistrés et timbrés accompagnés de la fiche de décompte fiscal.
2. La date du 11 MARS 2021 est retenue comme date de démarrage des prestations relatives au contrat ci-dessus mentionné.
3. Le délai d'exécution est de douze (12) mois.
4. La date du _____ est retenue comme date de fin d'exécution.
5. Le présent ordre de service, certifié conforme à la minute sous le numéro ci-dessus sera notifié à l'attributaire par Monsieur ZONGO T M J Billy Directeur de l'Administration et des Finances de l'UNB.

Le Président,



Pr Macaire S OUEDRAOGO

Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon
Chevalier OIPA/CAMES

NOTIFICATION

Le 09 MARS 2021, je soussigné ZONGO T M J Billy, déclare m'être rendu au siège de **ONATEL** et avoir remis à sa directrice la copie conforme du présent Ordre de Service.

Le DAF de l'UNB

ZONGO T M J Billy

Le Titulaire

Taharatou BARO/SANA